

Mise en place d'une Équipe MObile et d'Intervention en Hygiène (EMOIH) en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux



Enjeu

Dans le cadre particulier de la sortie progressive du confinement, l'EMOIH a pour mission de venir en appui aux équipes des ES/ESSMS mais également des structures ou collectivités sociales nécessitant un appui technique ou organisationnel, à savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques en hygiène (BPH) notamment sur les mesures barrières et les mesures d'hygiène auprès de leurs personnels et usagers.

Objectif

Organiser et mettre en place une Equipe MObile d'Intervention en Hygiène (EMOIH) composée de personnels spécialisés en hygiène hospitalière et infections associés aux soins de Corse.

Composition et compétences

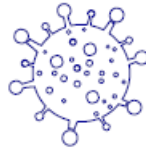
Cette équipe est composée de personnels du CPIAS, structure de coordination, des EOHH des centres hospitaliers (Bastia, Ajaccio et Castelluccio), d'autres personnels spécialisés en hygiène hospitalière et infections associés aux soins des établissements. L'EMOIH peut s'associer à d'autres acteurs volontaires d'action sociale ou médico-sociale tels que la Protection Civile pour participer à des actions ponctuelles organisées par les l'ARS. (cf. tableau infra).

- Médecin ou pharmacien hygiéniste;
- Infirmier hygiéniste;
- Psychologue, le cas échéant
- Autre personnel formé en hygiène et en gestion de risques

Missions

Ainsi, lors de ses interventions, l'EMOIH en lien avec le CPIAS (supports de formation, protocoles, référentiels pour audits, etc..) pourra :

- **Former** les personnels des ES/ESSMS aux mesures barrières et d'hygiène
- **Aider** le personnel des ES/ESSMS dans la gestion d'une situation associée à un risque infectieux
- **Appuyer** le personnel dans l'évaluation de leurs pratiques professionnelles.



➤ 1^{er} stade : **mobilisation préventive** avec absence de circulation du COVID dans l'ES/EMS.

Il n'y a pas de circulation du COVID ni chez les soignants ni chez les patients/résidents.

L'EMOIH pourra mener des missions de sensibilisation, d'information sur les mesures barrières et les bonnes pratiques d'hygiène en faveur des patients/résidents mais aussi pour le personnel ;

En fonction de la situation géographique et de proximité de l'établissement demandeur, le CPIas contacte les personnels de l'EMOIH les mieux placés pour la mission (cf. convention).

➤ 2^{ème} stade : **intervention curative** dans le cadre de circulation virale.

Il y a dans ce cas une circulation virale suite au dépistage et/ou diagnostic d'au moins un cas de COVID chez les professionnels et/ou résidents.

L'intervention de l'EMOIH en relation avec le CPIas est d'aider le personnel de l'ES/EMS demandeur à gérer tout épisode de COVID afin de maîtriser tout risque potentiel de diffusion virale dans la structure. C'est aussi l'occasion de renforcer les mesures barrières et d'hygiène et de s'assurer des bonnes pratiques en hygiène (BPH).

En fonction de la nature de l'intervention au sein de l'établissement demandeur et/ou de sa situation géographique, le CPIas contacte les personnels de l'EMOIH les mieux placés pour la réalisation d'une telle mission.

➤ 3^{ème} stade : **intervention curative** dans le cadre de survenue de cas groupés (cluster)

Dans ce cas de figure c'est le CPIAS en tant que membre du groupe d'experts du niveau 3 du dispositif de contact-tracing qui interviendra à la demande de l'ARS pour la gestion de crise ou de situations complexes de cas groupés ou «cluster» : sectorisation, cohorting, fermeture d'aile ou de service, mobilisation de patients ou résidents, etc...

Formalisation des partenariats

Une convention tripartite de mise à disposition sera mise en place entre l'établissement bénéficiant de l'intervention, les hygiénistes identifiés de l'EMOIH via leur établissements de tutelle et le CPIAS/CHA. Elle précisera les conditions de mise à disposition.



Equipe MObile d'Intervention en Hygiène (EMOIH) en ES et ESSMS

Cadres d'intervention	Stade 1 Absence de circulation virale	Stade 2 COVID : 1 cas	Stade 3 Cas groupés
Demandeur	ES/ESSMS	ES/ESSMS	ES/ESSMS
Modalité d'intervention de l'EMOIH	Demande au Cpias ou ARS (mail, téléphone, etc.) Convention	Signalement ARS/CPIAS Convention	Signalement ARS/CPIAS Règlementaire
Missions à mener au sein des l'ES/ESSMS	Sensibilisation/ Information /Mesures Barrières/BPH du personnel	Gestion d'un épisode de COVID EPP Audit	Audit Investigation et gestion des cas groupés de COVID
Intervenant(s)	Protection Civile Hygiénistes de l'EMOIH	Hygiénistes de l'EMOIH CPIAS	CPIAS
Délai d'intervention post demande de l'ES/ESSMS	J+24H	J+12H	J+4H
Supports	Procédures, posters et autres supports CPIAS	Procédures, posters et autres supports CPIAS	Investigation, riposte et gestion du risque épidémique (CPIAS)

Dans tous les cas, un compte-rendu de la mission est élaboré et remis au CPIAS et à l'ARS.



Liste des établissements participants au dispositif (provisoire)

SECTEURS	ETABLISSEMENT
secteur Bastia	CH Bastia
	La Palmola
	HAD de Corse
secteur Calvi	CH Calvi Balagne
secteur Corte	CHI Corte-Tattone
secteur Ajaccio	CH Ajaccio
	SA cliniques Ajaccio
	CH Castelluccio
	CRF Finosello
secteur Sartene	
secteur Bonifacio	CH Bonifacio